

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 octobre 2012

2012 DASES 339 G : Subvention à l'association Chinois de France, Français de Chine (20e) au titre de 2012

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Chinois de France, Français de Chine ;

Sur le rapport présenté par Me Liliane CAPELLE au nom de la 6e commission :

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 7 500 euros au titre de 2012 est attribuée à l'association Chinois de France, Français de Chine (tiers D 05550- simpa 19009 - n° dossier2012_02177), située 45, rue de Tourtille 75020 PARIS.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 53, chapitre 65, nature 6574, ligne DF34008 du budget de fonctionnement 2012 du Département de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.